

SOBM Natation- Instructions pour renseigner le dossier d'inscription

Pour recevoir vos dossiers, nous assurons des permanences du
10 au 27 septembre, les mardis, jeudis et vendredis de 17h30 à 19h00 à la piscine de Bagnols/Cèze

Les places étant limitées dans certains groupes ou dans certains créneaux de nage, **la priorité sera donnée aux premiers dossiers reçus.**

Prévoyez de nous transmettre vos dossiers complets. **Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**

Merci de renseigner la fiche de manière lisible, notamment pour l'adresse mail qui devra être écrite en lettres majuscules.

Le certificat médical n'est pas systématique :

Si vous êtes nageur, il vous suffira de remplir le questionnaire santé majeurs. Si c'est votre enfant qui nage, il faut remplir avec lui le questionnaire santé mineurs. Il faut répondre aux questions posées. Si vous répondez "NON" à toutes les questions, renseignez et signez la dernière page qu'il faudra nous remettre. Par contre, si vous répondez "OUI" à une seule des questions, il faudra faire établir un certificat médical natation par un médecin.

Photographie d'identité : Pour l'accès au régiment, fournir une photo de qualité et récente, surtout pour les enfants.

Photocopie de la carte d'identité : Pour l'accès au régiment, faire apparaître le recto et le verso de la carte sur la même face de la photocopie et pas trop espacés (voir l'exemple ci-dessous)



Assurance – Licence : (au verso de la fiche)

Garantie de base : Votre inscription inclut la licence FFN, qui couvre une garantie accident et assistance. Cochez oui.

Garantie complémentaire : La FFN propose une garantie complémentaire détaillée sur le site www.ffnatation.fr et qui est à payer directement à la FFN. Cochez non si cela ne vous intéresse pas.

Autorisation de sortie pour les enfants mineurs : (au verso de la fiche) Afin de bien spécifier la responsabilité du club, nous présentons une décharge parentale. Il faut indiquer, en cochant la case correspondante, si vous autorisez ou non la sortie de votre enfant de la piscine ou du bus sans votre présence. Il est rappelé à cette occasion que les parents qui viennent récupérer leur enfant doivent respecter les horaires annoncés pour la sortie de la piscine ou l'arrivée du bus.